

L'ESPÈCE À LA UNE

Fritillaire Pintade : *Fritillaria meleagris*

Cette fleur, appartenant à la grande famille des liliacées comme les lys, le muguet, les tulipes ou les narcisses, peuple les prairies alluviales inondables. Comme toutes les plantes, elle subit l'aménagement du territoire. C'est pour cette raison qu'autrefois très commune, elle devient aujourd'hui très rare voire absente de sites où elle vivait. Elle affectionne tout particulièrement les prairies humides, zones délaissées au profit d'une culture intensive, de drainages, d'aménagements hydrauliques et de la culture du Peuplier. Sur l'Isle, on peut en trouver notamment sur la commune de Saint Front de Pradoux. On peut trouver cette fleur sur des sols gorgés d'eau, de par son caractère hygrophile, en revanche au niveau agronomique la fritillaire n'est que très peu exigeante. Il ne faut pas rater sa période de floraison, car très courte, elle s'étend de mars à mai. Ceci contribue également à sa rareté et à la méconnaissance de cette espèce.



Identifier la
fritillaire



La fritillaire se trouve principalement dans des prairies, plus rarement en milieu boisé.

Les quelques feuilles disséminées, sur la tige dressée, sont lancéolées et alternes. Il n'est pas rare de rencontrer dans une même prairie un grand nombre de plantes à deux fleurs. Comme en général, toutes les liliacées, la fritillaire est une plante vivace à bulbe. Le bulbe de petite taille est enfoui à une profondeur d'environ 8 à 10 centimètres. La dissémination de la plante est rendue possible par les graines contenues dans une capsule, visible dès la fin de floraison, c'est à dire une trentaine de jours après l'élosion des fleurs. Les premières floraisons ont lieu fin mars en même temps que les primevères.

La cueillette peut, elle aussi, entraîner sa disparition ou du moins freiner son expansion, d'autant que la fleur fané rapidement après sa cueillette. Autre facteur, et non des moindres, le régime des cours d'eau ayant considérablement changé ces dernières décennies, il limite ou atténue les inondations des prairies et par voie de conséquence la survie ou la dissémination des fritillaires.

Le nom de cette belle plante varie d'une région à une autre mais prend toujours en considération la forme de sa "clochette" fritillaire pintade ou la répartition des couleurs sur ses pétales. Le nom latin fritillaria donné à l'ensemble des pétales désignerait le cornet fritillus destiné à lancer les dés chez les romains. Et meleagris désignerait la pintade, oiseau au plumage tacheté. Suivant le biotope, la tige de cette herbacée mesure parfois 50 centimètres de hauteur.

Un stigmate, T.V.

Ce petit sigle (négatif ou positif) vous précise si cette espèce est patrimoniale et donc à conserver ou invasive donc à éliminer, en tout cas à ne pas favoriser.



SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'ISLE EN PÉRIGORD



N° 2 - AUTOMNE 2012



DÉS QUESTIONS, DES BESOINS, L'ÉQUIPE DU SYNDICAT VOUS RÉPOND

les élus du syndicat vous reçoivent sur rendez-vous :

Max LEY. Président.
Bernard GUILLOUMARD. Vice-président.

Contactez-nous :
Le Bourg
24700 SAINT MARTIN D'ARTENSET
05-53-80-58-51 / 05-53-82-67-01
syndicat-isle-24@wanadoo.fr

E DIT'EAU

L'avenir de nos structures nous préoccupe.

Le travail préparatoire à la fusion de nos structures mené avec nos collègues des autres syndicats de la vallée, en est la démonstration et va nous permettre de construire l'avenir.

Mais le regroupement des collectivités n'est qu'une facette de la réflexion. Notre syndicat n'est pas un service obligatoire, mais une volonté collective de préserver un milieu naturel de grande qualité, qui je rappelle nécessite d'être géré et entretenu.

C'est le travail quotidien de toute l'équipe et notre collectivité justifie toutes les interventions et chaque investissement. Depuis sa création, notre structure a du suivre une évolution souvent dictée par des critères extérieurs. A sa création le Syndicat a bénéficié de subventions importantes lui permettant d'engager des travaux lourds sur les ouvrages de navigation et la végétation, travaux justifiés par l'abandon de la rivière Isle de plus d'un demi-siècle.

L'arrêt de ces donations a laissé quelques projets en suspens, notamment les écluses de « la Biterne » et de « la Caillade » qui n'ont pu être achevées, cela malgré la volonté des élus du Conseil Syndical.

L'équipe d'entretien a également bénéficié lors de sa création du dispositif des emplois jeunes, qui là aussi grâce à la volonté des élus ont été pérennisés.

Avec le temps, de nouvelles orientations sont apparues, et des actions financées hier ne le sont plus

aujourd'hui. Pour exemple, on ne parle plus de nettoyage des berges mais plutôt de gestion sélective.

Nous devons nous adapter régulièrement aux nouvelles données qui découlent des directives cadres européennes ou de la législation française. Demain risque d'amener des modifications encore plus importantes : en effet le transfert du Domaine Public Fluvial de l'état vers l'établissement public EPIDOR, va conduire le nouveau gestionnaire à élaborer une nouvelle politique d'entretien et nous devrons une fois de plus faire face à cette situation.

Nous comprenons tout à fait l'inquiétude des élus habitués à une qualité d'écoute et de service, leur crainte que leurs attentes ne puissent plus être prises en considération.

Malgré les nouvelles directives et orientations, notre Syndicat ne doit pas oublier ce pourquoi il a été créé, ses missions premières, afin de concilier ces dernières avec les volontés des élus locaux. Afin de poursuivre la construction de notre projet de gestion du bassin versant de l'Isle, nous avons besoin de connaître vos avis sur notre fonctionnement actuel et quelles orientations vous souhaitez voir prendre demain pour l'avenir de votre structure.

Il nous semble fondamental que les décisions soient prises localement.

Max LEY, Bernard GUILLAUMARD.

« C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas »
Victor HUGO

- Page 2 : Edit'eau
Page 3 : Sommaire
Page 4 : Zéro phyto - 0 Herbicide
Page 5 : Les zones humides
Page 6 : Ils en parlent
Page 7 : Les chantiers en cours
Page 8 : Une espèce à la une
- Page 2 : Editeau
Page 3 : Le point sur le regroupement des syndicats
Page 4 : Sommaire
Page 5 : Le point sur le regroupement des syndicats
Page 6 : Pour comprendre

D ES CHANTIERS :

Cales à bateaux

Réalisée :

Nous avons réalisé une cale au lieu dit Coly Lamelette. Cette cale fut réalisée par une entreprise locale puis aménagée par l'équipe du syndicat.

En projet -1:

Nous avons le projet d'améliorer la cale de mise à l'eau de Ménestérol au lieu dit du même nom. La mise à l'eau ne pouvait s'effectuer que difficilement sur une pente gazonnée. La cale sera réalisée avec une pente suffisamment faible pour permettre à la majorité des embarcations et véhicules tracteurs d'y accéder. Ces travaux seront financés par la Commune, l'APPMA locale et la Fédération de pêche ainsi que par le syndicat qui porte les travaux. Une subvention a été demandée auprès du Conseil Général. Ces travaux sont confiés à une entreprise.

En projet -2:

Dans la suite de l'amélioration et l'aménagement de la cale du centre bourg de Moulin Neuf (travaux menés en 2010), le programme d'amélioration des ouvrages de navigation se poursuit. Trois cales à bateaux (Chandeau du Maine, Martrarieux et Filolie) dont la mise à l'eau est jugée trop délicate vont être améliorées. Ces cales se situent sur la rive droite et gauche de l'Isle sur la commune de Saint Laurent des Hommes. Ces travaux réalisés en partie par entreprise, en partie par l'équipe en régime, devraient être réalisés en 2012, si nous obtenons l'autorisation administrative.

L'année prochaine d'autres cales seront améliorées, les élus seront associés à ces réflexions.



Le bras mort est dans un état d'envasement prononcé.

cette faune de reconquérir des zones perdues par manque de connexions. Le syndicat a déposé un programme de gestion des annexes fluviales. À ce sujet, deux opérations sont actuellement en cours : la première vise à inventorier de manière exhaustive l'ensemble des annexes présentes sur l'Isle. La seconde consiste en la réalisation de travaux urgents : la restauration du bras mort de la Roche.

Le travail de réflexion sur la conception des profils mené avec les ingénieurs de la Fédération de pêche devrait permettre d'offrir un maximum de résultat dans l'accueil des brochets. Des petits aménagements seront également mis en œuvre pour la faune entomologique (insectes, libellules principalement) ainsi que pour la Cistude d'Europe et le Vison d'Europe.

Les annexes fluviales jouent de nombreux rôles cruciaux dans le fonctionnement global de l'écosystème « Rivière ». Elles offrent des zones d'expansion aux crues et assurent ainsi une certaine mobilité transversale du cours d'eau. Cette réserve d'eau peut ainsi être disponible en période d'étage, un peu à l'instar des zones humides. L'annexe fluviale est un lieu d'échanges entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. On y trouve une grande biodiversité. La flore et la faune y sont variées grâce à la faible profondeur d'eau et par l'interaction de zones d'échanges.

La mise à sec partielle de ces zones à l'étage permet une végétalisation. Cette même végétation offre, lors de périodes de hautes et de moyennes eaux, des zones de frayères (support de ponte pour certaines espèces piscicoles et développement de phytoplancton). Ces annexes servent également de zone de refuge, zone protégée vis-à-vis des activités humaines. La faune piscicole pourra se réfugier dans ces bras à l'abri des forts courants. La restauration de ces bras permet également à Des aides financières à hauteur de 80 % sont sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 %), du Conseil Général de la Dordogne (30 %) et du Conseil Régional d'Aquitaine (20 %).

S OMMAIRE :

LES EN PARLENT :

Jean Pierre Elie Prout, Maire de la commune de Saint Louis en l'Isle etc). Depuis, bien de l'eau a coulé sous les ponts. Sans doute

La création du Syndicat du Bassin serait-il aujourd'hui judicieux de de l'Isle, en 1994, a marqué en son procédé séinement à une temps la volonté des élus d'unifier évaluation des actions qu'il a leurs efforts pour, d'une part, initiées parmi lesquelles mieux entretenir, protéger et figurerait - et cela vaut pour aménager les bords de la rivière et toute entreprise humaine - ses affluents et, d'autre part, d'incontestables réussites mais sauvegarder voire valoriser le aussi quelques échecs (encore patrimoine de leurs berges (faune, deux écluses en attente d'un milieu naturels, sites financement).



Durant la dernière décennie, le Syndicat a fort Bernard Guillaumard et Marc Hagenstein opportunément élargi sa réflexion aux thématiques de compétents et disponibles, se rendent sur le terrain à l'écologie. Expositions (Adour Garonne entre autres), la demande des élus, apportent des réponses, trouvent publications, étude prospective sur la Beauronne de Saint des solutions, s'impliquent et fournissent un Vincent à partir d'un travail d'étudiant, ont ainsi accompagnement précieux. Merci à eux et à leurs sensibilisé les élus au fonctionnement complexe des équipes d'intervention. écosystèmes et à l'importance des zones humides. Avec le développement des activités de pleine nature indispensables à la survie des espèces, rencontrant de fait conduit par le Conseil Général de la Dordogne et un écho auprès de la nouvelle génération des délégués des arrivée de la Vélo route verte « Via Eila » à communes qui se passionnent pour les questions l'horizon 2015, le Syndicat constitue, à l'évidence, un acteur majeur dans l'optimisation de l'offre touristique Dans le cadre de leurs missions de base auprès des et culturelle de la vallée de l'Isle.

Jean Pierre Elie Prout

« Non, le monde sauvage n'est pas un luxe, mais une nécessité de l'esprit humain, aussi vitale pour nos vies que l'eau et le bon pain. Une civilisation qui détruit le peu qui lui reste du sauvage, du rare, de l'original se coupe de ses origines et trahit le principe même de la civilisation. »

Edward Abbey dans « Désert solitaire » 1968

Monsieur VILLIOT, délégué de la commune de Saint Laurent des H. et Président de l'APPMA Au fil de l'Eau. Cette association de bénévoles compte actuellement près de 130 membres dont des enfants, ces derniers assurant une pérennité de l'activité pêche et de l'éducation à l'environnement pratiquée par l'association en collaboration avec la fédération de pêche. De nombreuses activités ont lieu tout au long de l'année : des concours de pêche sur le canal de Bénévent pour adultes et enfants le samedi d'ouverture de la fête locale, une partie de pêche pour les enfants au mois de juin pour la « Saint Jean ». Ces diverses manifestations sont organisées par l'association avec le soutien technique du syndicat

notamment pour l'entretien du canal de Bénévent. En terme de gestion piscicole, nous réalisons de nombreux élevages : black-bass, brochetons, truitelles, sandres dans les cours d'eau sous notre gestion la rivière L'Isle, le Farganaud, le Grollet. Ce dernier est en première catégorie piscicole et a des qualités à ce niveau. L'accès à l'Isle peut se faire via les cales à bateaux réalisées par le syndicat sur l'Isle en amont du canal de Chandos, en aval du pont de Fournil, lieu-dit Matraieux, et en aval du pont de la Filolie. Ces cales feront l'objet d'amélioration de mises à l'eau.

D. VILLIOT

Immédiatement dans le milieu et dans les discours de l'eau, de zones humides, de nombreux sigles, abréviations, mots particuliers et propres à ces milieux sont utilisés couramment. Il faut être pratiquant régulier pour s'en dépatouiller et intégrer toutes les définitions. Une mise à plat pour parler le même langage est nécessaire.

POUR COMPRENDRE : CES SIGLES QUI NOUS PARLENT



ANC : Assainissement Non Collectif : ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle.

TVB : la Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité. Elle va se traduire par un maillage de sites reliés pour former un réseau écologique d'espaces naturels terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue).

SDAGE : Né de la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée des ressources en eau. Ce document d'orientation a une portée juridique.

SAGE : Né de la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux est le document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Il est doté d'une portée juridique, et est établi par une commission locale de l'eau (CLE).

SCI : FUSION DES SYNDICATS DE GESTION DE COURS D'EAU

Nous avions, lors de la première parution de notre lettre d'Info'Eau, consacré un chapitre important sur la fusion des syndicats chargés de la gestion des cours d'eau dans la vallée de l'Isle. Aujourd'hui nous continuons à travailler avec nos collègues sur la finalisation de ce projet de fusion. Cette commission intersyndicale est composée de 3 élus de chaque syndicat. La parité est respectée et était le maître mot de ces débats.

Chaque élus a pu faire part de ses craintes et désirs et a contribué à élaborer cette fusion. Des tableaux de calculs de participation en passant par les statuts, aucun sujet n'a été tabou. Chaque élus a pu faire part de ses craintes et désirs et a contribué à élaborer cette fusion. Des tableaux de calculs de participation en passant par les statuts, aucun sujet n'a été tabou.

Des communes dites de tête de Bassin ont été rajoutées, comme Saint Michel de Double et Saint Etienne de Puycorbier sur le bassin du Grolet, Saint Vincent de Connezac sur celui de la Beauronne de Saint Vincent et Les Lèches sur celui de la Beauronne des Lèches. Au total ce sont 66 communes qui devraient former cette nouvelle entité et le bassin versant de l'Isle aval devrait au 1er janvier 2014 être doté d'une structure adaptée et compétente pour assurer sa gestion. De nombreuses réunions, échanges entre les élus de chaque syndicat ont eu lieu. Les participants à ces différentes réunions de travail sont des représentants des 4 structures à savoir : le syndicat de la Crempse, de l'Isle, du Salembre et à ces communes).

Cette commission intersyndicale est composée de 3 élus de chaque syndicat.

En fin d'année 2012, Monsieur le Préfet de la Dordogne devrait prendre l'arrêté de projet de périmètre pour avis des collectivités membres. L'arrêté de fusion devrait être pris au plus tard en juin 2013 avec effet au 1er janvier 2014.

Ce qui semblait si éloigné hier se précise aujourd'hui, et le travail réalisé par notre équipe et par la commission intersyndicale créée à cet effet pour préparer au mieux cette fusion permettra qu'elle soit maîtrisée au mieux dans l'intérêt commun de chaque collectivité.

B.G.

OBJETIF : "ZÉRO PHYTO" - CHARTE DÉPARTEMENTALE 0

HERBICIDE = MÊME OBJECTIF

Le syndicat a dans ses objets de « veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides présentes sur son territoire et participe, en fonction de ses moyens, à l'atteinte des objectifs européens ». Le syndicat participe alors à toutes mesures ou actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau. Les élus ont également le souhait de diminuer l'impact des activités du syndicat sur l'environnement.

Le syndicat se tourne alors vers d'autres solutions. Il s'inscrit dans une démarche écologique visant à limiter son impact sur l'environnement (utilisation d'huile de chaîne bio pour les tronçonneuses par exemple). Il est donc décidé à ne plus utiliser de produits phytosanitaires afin de répondre aux objectifs de qualité de l'eau et d'environnement. Cependant, il n'existe pas une solution de remplacement aux produits phytosanitaires offrant les mêmes résultats mais de nombreuses techniques nouvelles ont vu le jour.

L'année 2007 a été une année de réflexion où le désherbage a eu lieu mécaniquement c'est-à-dire en débroussaillant les maçonneries à l'aide d'une débroussailluse équipée de fil. Ensuite d'autres techniques ont été utilisées comme le désherbage thermique, par arrachage manuel et mécanique, la pulvérisation de vinaigre blanc. Parmi ces techniques alternatives peuvent être ajouté les désherbagés à air chaud, à eau chaude, à vapeur, mécanique à l'aide de brosses métalliques, biologique avec un acide gras et de l'huile de coton ou à base d'acide pélargonique et hydrazide maléique.

Le syndicat réfléchit encore sur l'une ou l'autre technique.

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 relatif à l'article L. 253.1. impose aux utilisateurs de pesticides le respect des zones non traitées au bord des cours d'eau. L'intervention de l'équipe étant située dans une bande inférieure à 5 mètres, l'utilisation de produits phytosanitaires est prohibée.



**Aide financière
de 25 à 50 %
et accompagnement**
www.eau-adour-garonne.fr

notamment les conditions d'application des produits phytosanitaires, le respect des zones non traitées de 5 à 20 mètres, en fonction des produits, de tout point d'eau (puits, cours d'eau, fossés, ...) l'obligation de traitement des excédents de bouillies, ...

L'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires dans les cours de récréation, les aires de jeux destinées aux enfants, les parcs, jardins et espaces verts, les terrains de sport et de loisir ouverts au public, et à moins de 50 mètres des bâtiments d'accès ou d'hébergement de personnes vulnérables.

Dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle, le syndicat souhaite associer d'autres collectivités (communes ou communautés de communes) pour acquérir ce matériel à plusieurs.

Le Saviez-vous?

L'Arrêté du 25 novembre 2011 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime prévoit la certification de tous les prescripteurs, vendeurs et applicateurs de produits phytosanitaires (Certiphyto). La version consolidée du 29/03/2012 de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime fixe

+ d'Info-eau ?
<http://agenda21.cg24.fr/>
<http://www.eau-adour-garonne.fr/grands-dossiers/objectif-zero-phryo.html>

AGENDA 21 DORDOGNE

PAGE 4

LES ZONES HUMIDES

2 Février 2012 : La Journée Mondiale des Zones Humides

Le 2 février dernier, dans le cadre des journées mondiales des zones humides, le syndicat avait réuni les acteurs de la rivière, ainsi que les élus du syndicat afin de les sensibiliser sur les enjeux des zones humides et de leur présenter son projet pour les différentes zones humides de son secteur.

Les élus sont impliqués dans ce projet :

M. Pascal DEGUILHEM, Député de la Vallée de l'Isle, M. WIBAUX, délégué régional adjoint de l'Agence de l'Eau, M. LOTTERIE, Maire et Conseiller Général de Montpon, M. FORGEREAU, Président du SIETAVI (syndicat de l'Isle girondin) et M. LEY, Président du Syndicat honorèrent de leur présence cette manifestation.

Les partenaires tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Général représenté par M. Garcia, chef de service, EPIDOR, l'association Paysages ont pu présenter leur politique en matière de zones humides.

Ces présentations claires et précises ont permis d'éclairer l'assistance venue en nombre. Concernant le syndicat, le technicien a donc rappelé que les zones humides sont des fractions primordiales d'un écosystème aquatique – humide. Elles offrent de nombreuses fonctions, dont celle de diminuer l'impact des crues, de former un filtre pour les eaux de ruissellement, elles sont le lieu de vie spécifique pour de nombreuses espèces dont piscicoles et d'une biomasse densément riche.

En premier lieu la maîtrise du foncier.

La phase d'animation foncière, première phase de ce projet conditionne la suite du projet. La nécessité de maîtrise foncière de ces zones a été soulignée. Le devenir de ces zones doit être pérennisé, ne serait-ce que pour inscrire une gestion dans le temps. Les élus du syndicat ont choisi exclusivement de discuter et négocier la maîtrise foncière avec les propriétaires et exploitants sans utiliser de procédure administrative. L'implantation des locaux sera une clé de réussite de ce projet. Les orientations de maîtrise foncière (proposition d'acquisition, de location ou autres) sont établies en fonction des enjeux et des atouts des parcelles.

D'ores et déjà, le projet a été validé et soutenu par les partenaires financiers, institutionnels et privés (Europe, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général, Fédération de pêche, ...). Ce projet se déroulera en plusieurs tranches, la première ayant pris effet depuis janvier 2011 jusqu'en décembre 2013, où un inventaire complémentaire sera produit découlant sur la seconde tranche.

Et après que fait - on ?

Cette première phase du projet est réalisable grâce à la volonté des élus du syndicat et au soutien des partenaires suivants :



L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional

PAGE 5